VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.

Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.

Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.

Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.

Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 14
SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS SPORTIFS AMATEURS

Ne prend pas part au vote : Valérie BERNARD pour le Comité de quartier La plaine Les vergnes à titre personnel

La Ville de Clermont-Ferrand a clairement affiché sa volonté de garantir un service public de qualité pour tous, notamment en termes d'activités sportives. Le développement de l'attractivité, du dynamisme et de la qualité du vivre ensemble repose sur des actions de proximité mises en place par la municipalité afin de rendre les politiques publiques du quotidien plus efficaces et plus adaptées aux besoins des usagers. Le maillage du territoire permet d'offrir à la jeunesse clermontoise des possibilités de pratique sportive de proximité, à partir de plusieurs disciplines, dans le cadre de clubs structurés et disposant d'emplois d'éducateurs qualifiés. Le sport a souvent fonctionné, contrairement à d'autres thématiques, sur la base d'un bénévolat prédominant. La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée au maintien des postes d'éducateurs au sein des clubs sportifs, ciblés football, futsal et basket-ball, présentant un projet sportif cohérent dans les quartiers prioritaires.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions pour les associations et de soutenir l'action de 9 associations sportives qui s'impliquent sur le plan sportif mais aussi au-delà de leurs disciplines (soutien scolaire, sorties familles…).
Ces encadrements sportifs et extra-sportifs sont notamment assurés par un éducateur sportif qui est connu et reconnu par les licenciés mais aussi par les habitants du quartier d'origine du club. Le soutien à la pérennisation de ces emplois est un engagement fort de la collectivité pour développer la formation continue des éducateurs et veiller à la bonne gestion des associations sportives en lien avec leur bureau directeur.

L'Ouverture
L'association L'Ouverture compte plus de 200 adhérents, dont 3 équipes de Futsal. L'équipe 1 est inscrite au Championnat au plus haut niveau régional (R1). L'école multisports qui accueille des enfants âgés de 6 à 12 ans, fonctionne pendant toute la période scolaire. Pour un certain nombre d'entre eux, le club est comme une deuxième famille, lieu propice à l'apprentissage des règles de la vie en collectivité. Le club apparait comme un des acteurs essentiels de la vie de la cité. Ces encadrements sportifs et extra-sportifs sont notamment assurés par un éducateur sportif qui est connu et reconnu par les licenciés mais aussi par les habitants du quartier d'origine du club.

Subvention 2019 : 10 000 €
Subvention 2020 : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

Amicale Laïque Francs Arvernes Saint-Jacques
Le club participe aux championnats jeunes et seniors de basket-ball. Un éducateur permanent à temps partiel dans la structure associative se consacre à l'encadrement sportif et à l'aide aux devoirs. L'association a également recruté un chargé de développement au sein de son association.

Subvention 2019 : 15 000 €
Subvention 2020 : 15 000 €
Subvention proposée : 15 000 €

Association Sportive Clermont Saint Jacques Foot
Le club accueille plus de 400 licenciés, de l'école de football aux équipes seniors. Deux éducateurs sont employés à temps plein pour animer le projet « grandir et s'épanouir par le foot ».
Les missions principales des éducateurs se portent sur la gestion de l'école de football, les équipes jeunes, la gestion administrative du club (relation avec les instances fédérales du football, relation avec les collectivités, les licenciés…) et la gestion de projet (sport, aides aux devoirs, organisation d'événements…).

Subvention 2019 : 20 000 €
Subvention 2020 : 20 000 €
Subvention proposée : 20 000 €

Football Club Clermont Métropole
Le Football Club Clermont Métropole, naissance de la fusion de quatre clubs clermontois, est une structure qui propose un football éducatif et citoyen au cœur des territoires nord et sud clermontois. Les territoires sont découpés en trois académies afin de respecter l'identité de chacun d'entre eux. La fusion des différentes associations a pour objectif d'unir les moyens et les compétences en s'appuyant sur leurs expériences, afin de concrétiser un projet sportif de développement du football en milieu urbain. A la tête de chaque académie, des éducateurs sportifs vacataires assurent l'encadrement, l'animation et la prise en charge des enfants par catégorie, eux-mêmes encadrés par un coordinateur technique et sportif qui assure la coordination des différentes académies.

Subvention 2019 : 13 000 €
Subvention 2020 : 13 000 €
Subvention proposée : 13 000 €

Ecureuils Franc Rosier
Sous la conduite d'éducateurs bénévoles, la section football de l'association Ecureuils Franc Rosier encadre, initie et permet à des jeunes de participer à des compétitions sportives amicales ou officielles. Des stages de football sont organisés pendant les vacances scolaires avec des activités extra-sportives afin de permettre aux enfants ne partant pas en vacances d'avoir une activité. Le projet « formation » est réalisé par un coordonnateur technique.

Subvention 2019 : 7 000 €
Subvention 2020 : 7 000 €
Subvention proposée : 7 000 €

Neyrat Basket Association
L'association Neyrat Basket Association a pour but la pratique du basket-ball en loisirs et compétition, et pour objet de susciter, d'organiser, de contrôler et de développer des activités afin de permettre l'épanouissement physique et moral, ainsi que la promotion de l'image des quartiers nord de Clermont-Ferrand par le sport et de veiller au développement moral et intellectuel de ses adhérents, en particulier pendant leur temps de loisirs, par l'organisation de stages de formation, de tourisme, d'éducation et de loisirs populaires et de plein air. L'association souhaite maintenir l'école de basket-ball sur le quartier de Croix de Neyrat et mettre en place un projet « réussite éducative » sur le territoire avec le collège Albert-Camus. Pour ce faire, l'association accueille un contrat d'apprentissage.
Subvention 2019 : 5 000 €
Subvention 2020 : 5 000 €
Subvention proposée : 5 000 €

Phoenix Camp
Plus de 227 adhérents sont enregistrés au sein de l'association Phoenix Camp qui utilise le gymnase Louis-Thévenet. Une nouvelle activité cross fit a été mise en place afin de diversifier les activités proposées et de continuer à favoriser la pratique sportive au sein du quartier Saint-Jacques, l'intégration, l'engagement citoyen et l'accompagnement des jeunes. L'association souhaite pérenniser son développement en recrutant un éducateur diplômé.

Subvention 2019 : 5 000 €
Subvention 2020 : 5 000 €
Subvention proposée : 5 000 €

Comité de quartier La plaine Les Vergnes
Le comité de quartier La plaine Les Vergnes a pour but la concertation avec les pouvoirs publics en vue d'une meilleure urbanisation, de la veille des intérêts matériels et moraux des habitants, de l'amélioration permanente des conditions de vie de la population, de la pratique et du développement de l'éducation physique et des sports, de la promotion de l'éducation populaire et de loisirs. L'association propose depuis cette rentrée sportive une nouvelle section de boxe éducative. Cette activité s'adresse à un public féminin et masculin âgé de 6 à 16 ans et consiste à apprendre les gestes techniques et tactiques, les déplacements et la gestion du ring avec des règlements adaptés. Ces encadrements seront assurés par un éducateur diplômé.

Subvention 2019 : 5 000 €
Subvention 2020 : 5 000 €

Subvention proposée : 5 000 €

Association Sportive Montferrandaise

La pratique du sport est un élément structurant pour les jeunes, nécessaire mais pas suffisant pour qu'ils s'intègrent dans la cité. C'est pourquoi l'ASM a mis en place le pôle «Sport Avenir Jeunesse» (SAJ). Ce pôle permet aux nombreux acteurs qui s'occupent des jeunes de se parler et d'interagir de manière cohérente pour les aider à mieux se développer et à s'insérer (Education Nationale, Acteurs de la politique de la ville, TGI, Pompiers, …)
« L'école jaune et bleu » lancée en 2017 est un projet pédagogique expérimental à l'attention des enfants d'écoles primaires, situées en quartier prioritaire de la ville. Il associe les acteurs de la cité pour permettre l'intégration par le sport des jeunes en difficultés scolaires et sociales. Il a pour vocation d'utiliser le sport comme levier d'apprentissage des fondamentaux de l'école primaire, tout en appliquant une pédagogie innovante pour stimuler l'intérêt des élèves. Ce dispositif implanté dans deux écoles clermontoises, Jean de la Fontaine et Charles Perrault, a le soutien de l'Inspection académique et de la ville de Clermont-Ferrand et donne entière satisfaction des acteurs : enfants, éducateurs, enseignants et partenaires.

Subvention 2019 : 12 500 €
Subvention 2020 : 12 500 €
Subvention proposée : 12 500 €

CONVENTION
pour l'attribution d'une subvention
DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT
DES CLUBS SPORTIFS AMATEURS
«ASSOCIATION»

Entre
LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND
Hôtel de Ville - 10 rue Philippe Marcombes - 63000 Clermont-Ferrand
Représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, ou son représentant
Habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date **DU «DATE_CM»**

ET

MONSIEUR LE PRESIDENT «NOM_PDT» «PRENOM_PDT»
«ASSOCIATION»
«ADRESSE»
«COMPLEMENT_ADRESSE» «COMPLEMENT_ADRESSE» «CP» «VILLE»
agissant au nom et pour le compte de ladite association à but non lucratif (loi de 1901) enregistrée en Préfecture sous le n°«NUMERO_PREFECTURE»«Nouveau_numéro_préfecture» -

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

La Ville de Clermont-Ferrand a clairement affiché sa volonté de garantir un service public de qualité pour tous, notamment en termes d'activités sportives. Le développement de l'attractivité, du dynamisme et de la qualité du vivre ensemble repose sur des actions de proximité mises en place par la municipalité afin de rendre les politiques publiques du quotidien plus efficaces et plus adaptées aux besoins des usagers. Le maillage du territoire permet d'offrir à la jeunesse clermontoise des possibilités de pratique sportive de proximité, à partir de plusieurs disciplines, dans le cadre de clubs structurés et disposant d'emplois d'éducateurs qualifiés. Le sport a souvent fonctionné, contrairement à d'autres thématiques, sur la base d'un bénévolat prédominant. La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée au maintien des postes d'éducateurs au sein des clubs sportifs, ciblés football, futsal et basket-ball, présentant un projet sportif cohérent dans les quartiers prioritaires.
La Ville de Clermont-Ferrand soutient l'action de l'association qui s'implique sur le plan sportif mais aussi au-delà de leurs disciplines (soutien scolaire, sorties familles…). Ces encadrements sportifs et extra-sportifs sont notamment assurés par un éducateur sportif qui est connu et reconnu par les licenciés mais aussi par les habitants du quartier d'origine du club. Le soutien à la pérennisation de ces emplois est un engagement fort de collectivité pour développer la formation continue des éducateurs et veiller à la bonne gestion des associations sportives en lien avec leur bureau directeur.

Afin de continuer à soutenir «ASSOCIATION» dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention, la ville s'engage à verser :

«MONTANT_CHIFFRE» € - «MONTANT_LETTRE» euros

dans le cadre d'une subvention concernant **les actions innovantes**.

Le versement sera effectué à réception de la convention signée.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 OCT. 2021

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La 1ère adjointe,

